

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 26 JUIN 2017**

Le 26 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin, à quinze heures trente,

Le Bureau Communautaire de Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel intercommunal de Montaigu, sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, président,

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2017

Étaient présents : Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – André BOUDAUD – Francis BRETON – Joël CAILLAUD – Antoine CHEREAU – Bernard -ABRETEAU – Hubert DELHOMMEAU – Claude DURAND – Corinne FERRE – Damien GRASSET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Michaël ORIEUX – Marc PREAULT – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion :

Stéphanie BAFFOU – Directrice Générale des Services / Maxime FRUCHET – Directeur de cabinet / Yoann GAUVRIT – DGA – Moyens Généraux / Lyda GABORIAU – DGA – Aménagement et Environnement / Jean DE LABARTHE – DGA – Cohésion sociale / Sophie ROBIN – DGA – Développement et attractivité territoriale.

Nombre de membres : 17 En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 16

DELB 23-2017

| |
|---|
| Vente d'un terrain et d'un garage dans lotissement intercommunal d'habitation Le Pré Blanc |
|---|

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Chrystelle DELEZENNE-DENOIS, domiciliée 9 Cours de la Roche Saint André – 85600 MONTAIGU, s'est portée acquéreur, par signature en date du 16 juin 2016 d'une promesse unilatérale d'achat, d'une parcelle de terrain à bâtir et d'un garage associé sur le lotissement intercommunal d'habitation « Le Pré Blanc », situé sur la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay, afin d'y construire une maison individuelle.

L'ensemble proposé à la vente est constitué de 2 lots, d'une surface totale de 322 m² :

- le lot n°11 (terrain à bâtir) d'une contenance d'environ 301 m², parcelle cadastrée J 833,
- le lot n°30 (garage), d'une contenance de 21 m², parcelle cadastrée J 852.

Le bureau est invité à décider de la vente de ces parcelles à Madame Chrystelle DELEZENNE-DENOIS, au prix fixé par la délibération du conseil communautaire n°DO070-2015 en date du 18 mai 2015, à savoir 47.857,90 € TTC, le prix se décomposant comme suit :

- 40.999,90 € TTC (36.700,00 € H.T. et 4.299,90 € de TVA sur marge) pour le lot 11,
- 6.858,00 € TTC (5.715,00 € H.T. et 1.143,00 € de TVA) pour le lot 30.

Le bureau communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Vu le permis d'aménager n°PA 85224 13 H0003 accordé par arrêté du Maire de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 2 décembre 2013,

Vu la délibération n°DO 0070-2015 du conseil communautaire en date du 18 mai 2015 fixant les prix de vente des lots du lotissement intercommunal du Pré Blanc à Saint-Hilaire-de-Loulay,

Vu la promesse unilatérale d'achat signée par Madame Chrystelle DELEZENNE-DENOIS en date du 16 juin 2016,

Vu l'avis des domaines de l'Etat n°2016-224-V-1307 en date du 2 septembre 2016,

A l'unanimité,

- décide de céder à Madame Chrystelle DELEZENNE-DENOIS, domiciliée 9 Cours de la Roche Saint André – 85600 MONTAIGU, les parcelles cadastrées J 833 et J 852, d'une contenance respective de 301m² et 21 m², constituant les lots 11 et 30 du lotissement intercommunal d'habitation du Pré Blanc, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay, afin d'y construire une maison individuelle, étant précisé ici que la parcelle J 852 supporte un garage construit,
- décide de céder ces parcelles au prix fixé par la délibération n°DO070-2015 du conseil communautaire en date du 18 mai 2015, à savoir :

Le 26 juin 2017

Lot n° 11 – terrain à bâtir :

| | |
|--------------------------------|--|
| ○ prix d'achat du terrain nu : | 15.200,50 € (soit 50,5000 € le m ²) |
| ○ prix de vente HT : | 36.700,00 € (soit 121,9269 € le m ²) |
| ○ marge HT : | 21.499,50 € (soit 71,4269 € le m ²) |
| ○ TVA sur marge : | 4.299,90 € (soit 14,2854 € le m ²) |
| soit un prix de vente TTC de : | 40.999,90 € (soit 136,2123 € le m ²) |

Lot n° 30 – garage :

| | |
|--------------------------------|------------|
| ○ prix de vente HT : | 5.715,00 € |
| ○ TVA globale : | 1.143,00 € |
| soit un prix de vente TTC de : | 6.858,00 € |

Prix total TTC des deux lots : 47.857,90 €

- décide de constituer sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu – Rocheservière pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- dit que les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur,
- dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et de construction,
- autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELB 24-2017

Mise à disposition d'agents de la Ville de Montaigu à Terres de Montaigu

MONSIEUR LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU BUREAU :

La gestion de l'exploitation et l'entretien du pôle sportif Maxime Bossis nécessite la mise à disposition d'agents de la Ville de Montaigu à Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu - Rocheservière, à partir du 15 août 2017 :

- 1 responsable d'exploitation à raison d'1 ETP
- 2 agents d'exploitation à raison de 2 ETP

Le coût salarial des agents concernés sera remboursé en totalité par la Communauté de communes à la Ville.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents concernés ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues en application desdites conventions.

DELB 25-2017

Mise à disposition d'un agent de Terres de Montaigu à Clisson Sèvre et Maine Agglo

MONSIEUR LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU BUREAU :

Il a été convenu avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, de la mise à disposition d'un agent de la Direction du patrimoine, pour la période du 13 juin au 15 juillet 2017 inclus.

Le coût salarial de l'agent concerné sera remboursé en totalité par Clisson Sèvre et Maine Agglo à Terres de Montaigu.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent concerné ;
- d'inscrire au budget les recettes relatives aux sommes à percevoir en application desdites conventions.

Le 26 juin 2017

DELB 26-2017

**Recours à un contractuel
Fixation de la rémunération**

La vacance de poste de Chargé de mission planification a abouti à retenir un candidat d'un contractuel. Le niveau d'expérience et d'expertise du candidat retenu amène le Président à proposer une rémunération, dans la limite de l'indice brut 397 majoré 361.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président à recruter par voie contractuelle sur le poste de chargé de mission planification ;
- d'autoriser la fixation de sa rémunération dans la limite de l'indice brut 397 majoré 361.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues en application du contrat.

DELB 27-2017

**Demande de subvention 2017
Carrefour départemental des formations et métiers de la Vendée**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le carrefour départemental des formations et des métiers de la Vendée est organisée pour l'ensemble des lycées de Vendée tous les 2 ans. La 15^{ème} édition aura lieu les 7-8-9 décembre 2017 à La Roche-sur-Yon.

Comme pour la précédente édition en 2015, l'association Travailler Demain qui assure l'organisation de cette manifestation sollicite les collectivités où sont implantés des lycées afin qu'elles contribuent à la mise en œuvre du Carrefour en fonction du nombre de lycéens présents sur leur territoire à raison de 1.50 € par élève.

Le bureau,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 2 100 € pour participer à l'organisation du Carrefour Départemental des Formations et des Métiers de la Vendée 2017.

DELB 28-2017

Attribution d'une subvention à la SARL FRAPPIER au titre du programme d'aide en soutien au commerce de proximité et à l'artisanat

Monsieur Le président expose la sollicitation de la société SARL Frappier auprès de la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif en soutien à l'artisanat et au commerce de proximité pour financer le projet de rénovation du magasin SPAR à Saint-Georges-de-Montaigu. Le projet ayant obtenu un avis favorable du Groupement d'Action Locale du Pays du Bocage Vendéen le 13 juin 2017.

Vu le règlement d'attribution d'aides directes aux entreprises adopté au conseil communautaire du 9 mai 2017 ;

Le bureau communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- Décide d'attribuer une aide directe au titre du programme d'aides économiques à la société SARL FRAPPIER et d'un montant de 4 500 € HT sous condition de conventionnement avec le Conseil Régional et de présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire.

Le 26 juin 2017

DELB 29-2017

Attribution d'une subvention à EUROPE PARTICIPATION au titre du programme d'aide à la requalification de site économique

Monsieur Le président expose la sollicitation de la société EUROPE PARTICIPATION auprès de la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif en soutien à la requalification de sites économiques pour financer le projet de déplacement de l'entreprise GEBE 2 sur la zone d'activités de l'Espérance, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay. Le projet ayant obtenu un avis favorable du service instructeur.

Vu le règlement d'attribution d'aides directes aux entreprises adopté au conseil communautaire du 9 mai 2017 ;

Le bureau communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- Décide d'attribuer une aide directe au titre du programme d'aides économiques à la société EUROPE PARTICIPATION et d'un montant de 20 000 € HT sous condition de présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire.

DELB 31-2017

Aide à l'investissement EHPAD Saint Gabriel de Cugand

Monsieur le président expose la sollicitation de l'EHPAD Saint-Gabriel de Cugand pour l'attribution d'une subvention une subvention d'aide à l'investissement pour la réhabilitation de 34 lits, la rénovation des cuisines, et la sécurité incendie. Le tarif journalier 2016 de l'établissement est de 47,90 €. Après réhabilitation, le tarif journalier pour l'EHPAD Saint-Gabriel est estimé, en euros constant, à 56€, soit une augmentation de 8€.

Le règlement départemental de « Modernisation et mise aux normes des établissements hébergeant des personnes âgées » prévoit une aide 5% du montant des travaux, et le taux de participation des collectivités de 40 001 à 50 000 habitants est de 40 %, soit le calcul suivant :

- Montant des travaux HT (hors honoraires) : $2\,626\,540,00 \text{ €} \times 5 \% = 131\,327 \text{ €}$
- Terres de Montaigu Communauté de communes : $131\,327 \text{ €} \times 40 \% = 52\,530,80 \text{ €}$
- Département de la Vendée : $131\,327 \text{ €} \times 60 \% = 78\,796,20 \text{ €}$

Par ailleurs, il est demandé à l'EHPAD Saint-Gabriel de s'intégrer clairement dans les orientations fixées dans le cadre du Contrat Local de Santé, et notamment :

- . d'engager une réflexion sur la possibilité de produire et conditionner des repas à destination du portage de repas à domicile. Les modalités organisationnelles étant à définir.
- . d'engager une réflexion, conjointement avec la commune de Cugand, sur l'opportunité de réalisation de logements autonomie, à proximité de la résidence, à destination des seniors
- . d'intégrer dans la réalisation, l'hypothèse de transformation d'une unité de vie de l'EHPAD, en unité spécialisée, afin de pouvoir s'adapter dans le temps à des besoins spécifiques
- . de participer aux réunions de coordination techniques, actuellement organisée par le CLIC, pour la gestion collective des situations critiques du territoire.

Le bureau communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention d'aide à l'investissement de 52 530,80 € à l'EHPAD Saint-Gabriel de Cugand.

Le 26 juin 2017

Anthony BONNET

Lionel BOSSIS

André BOUDAUD

Francis BRETON

Joël CAILLAUD

Antoine CHEREAU

Bernard DABRETEAU

Hubert DELHOMMEAU

Claude DURAND

Corinne FERRE

Damien GRASSET

Eric HERVOUET

Florent LIMOUZIN

Michaël ORIEUX

Marc PREAULT

Daniel ROUSSEAU

Isabelle RIVIERE